

**COMPTE RENDU**

**DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

**DEMANDE DE D.U.P. : PROJET DE RESERVE FONCIERE (USINE CAILLAU) -  
RENOUVELLEMENT URBAIN SECTEUR JEAN JAURES**

Après la décision de la Société Caillau de déménager dans un bâtiment neuf en périphérie de notre ville, la future friche industrielle doit, comme dans les situations de même nature, participer à la rénovation urbaine conformément à son environnement. Néanmoins, la présence d'une pollution en sous-sol et l'incertitude quant à sa nature, son importance et son déplacement amènent à demander à Monsieur le Préfet une déclaration d'utilité publique en vue de l'acquisition du site pour constitution d'une réserve foncière, faute d'une réponse des propriétaires à une proposition amiable. Une assistance juridique est nécessaire compte tenu de la complexité du dossier.

**Voté à la majorité (4 abstentions : Mme BARDOU – M. JOLIVET – M. DUJARDIN – Mme VERCOUTERE).**

**VENTE DE TERRAIN A LA SOCIETE EMA INVEST**

La Société Ema Invest propose l'acquisition foncière d'une superficie d'environ 150 000 m<sup>2</sup> de l'ex-terrain Matra route de Villefranche pour la somme de 500 000 euros H.T., réglable par 50 000 € à la signature de la promesse, 50 000 € lors de l'autorisation d'exploitation commerciale définitive du "carré des marques" et 400 000 € à l'acte de vente. Par ailleurs, la ville percevra 45 € H.T. par m<sup>2</sup> de SHON sur les 30 000 premiers m<sup>2</sup> construits dans la limite de 1 800 000 €.

**Voté à la majorité (1 abstention : M. CHERY).**

**DISSOLUTION DU SYNDICAT DU PATUREAU 2000 : REVERSEMENT DU RESULTAT  
EXCEDENTAIRE A LA VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY**

Les conditions du transfert de l'actif et du passif du syndicat intercommunal du Pâtureau 2000 à la Communauté de Communes du Romorantinais ont été votées lors du comité syndical du 15 mai 2007. Le résultat excédentaire (32 235,31 €) sera partagé pour moitié entre les communes de Pruniers en Sologne et Romorantin-Lanthenay.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce versement au profit de la ville de Romorantin-Lanthenay.

Deux projets de délibération du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pâtureau 2000 sont joints à la présente convocation.

**Voté à l'unanimité**

## **RETRAIT DE NOTRE COMMUNE DU SYNDICAT DE LA SOLOGNE**

Ce syndicat n'a plus comme objet que le Canal de la Sauldre et l'étang du Puits. Il nous a été demandé si notre ville souhaite continuer à adhérer.

**Voté à l'unanimité**

## **EXTENSION ET ADAPTATION DE L'ECOLE MATERNELLE DES FAVIGNOLLES-NORD (LOUISE DE SAVOIE) - APPROBATION DE L'A.P.S.**

Le Cabinet Chazette a remis l'A.P.S. relatif à l'extension et à l'adaptation de l'école maternelle Louise de Savoie, dont l'estimation est compatible avec l'ouverture budgétaire. La validation de ce document est l'occasion de solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires.

**Voté à l'unanimité**

## **VENTE DE L'IMMEUBLE 1 RUE DE LA RESISTANCE**

Une société romorantinaise a demandé à acquérir cet immeuble cadastré section BH n° 76 de 15 m<sup>2</sup> pour la somme de 18 000 euros.

**Voté à l'unanimité**

## **EFFACEMENT DES RESEAUX DE L'AVENUE DE SALBRIS (TRANCHE 3)**

Le SIDELC, comme pour les précédentes tranches, demande une participation communale à l'étude et aux travaux d'effacement de 322 000 euros.

**Voté à l'unanimité**

## **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : ETAT DES CONTENTIEUX**

L'acquisition du terrain et le permis de construire ont fait l'objet de six procédures ou référés dont 3 ont été favorables à la ville. Les autres sont en cours.

**Voté à la majorité (4 abstentions : Mme BARDOU – M. JOLIVET – M. DUJARDIN – Mme VERCOUTERE).**

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Le rapport est joint à la convocation.

⇒ **Tableau des effectifs**

**Voté à la majorité (4 abstentions : Mme BARDOU – M. JOLIVET – M. DUJARDIN – Mme VERCOUTERE).**

⇒ **Emplois saisonniers**

**Voté à l'unanimité**

⇒ **Indemnités à un stagiaire de Langen dans le cadre du jumelage**

**Voté à l'unanimité**

⇒ **Ecole municipale de musique - Rémunération accessoire**

**Voté à l'unanimité**

⇒ **Procédure d'avancement de grade - Détermination des ratios promus/promouvables**

**Voté à l'unanimité**

⇒ **Revalorisation de la rémunération du Directeur du Service des Sports Enfance Jeunesse**

**Voté à l'unanimité**

⇒ **Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

**Voté à l'unanimité**

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le rapport est joint à la convocation.

⇒ **Stade Olympique Romorantinois** : 21 000 euros

**Voté à la majorité (4 contre : Mme BARDOU – M. JOLIVET – M. DUJARDIN – Mme VERCOUTERE).**

⇒ **Association "Les Tonic's"** : 500 euros

**Voté à l'unanimité**

⇒ **Association "Viens, Regarde et Participe"** : 6 000 euros

**Voté à l'unanimité**

⇒ **Comité de parrainage de Loir et Cher au Burkina Faso (fin de l'opération pompes à eau)** : 10 000 euros

**Voté à l'unanimité**

**PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET AUX BUDGETS ANNEXES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 3 AVRIL 2007**

Le rapport est joint à la convocation.

**Voté à la majorité (5 abstentions : Mme BARDOU – M. JOLIVET – M. DUJARDIN – Mme VERCOUTERE - M. CHERY).**

**DEGREVEMENT D'UNE CONSOMMATION D'EAU NON JUSTIFIEE**

Un usager, qui a un très faible revenu, a fait l'objet d'un relevé de 2 393 m<sup>3</sup> en 2006 alors que sa consommation en 2005 avait été de 60 m<sup>3</sup>. Il est proposé de réduire sa facture à 180 m<sup>3</sup> d'eau.

**Voté à l'unanimité**

**AUTORISATION D'INSTALLATION DE DISTRIBUTEURS AUX PISCINES**

Un distributeur d'articles spécifiques aux piscines sera installé dans les deux établissements. La ville percevra 10 % du chiffre d'affaires H.T.

**Voté à l'unanimité**